

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MERProvince de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 23 mars 2015 à 19h à l'endroit ordinaire des séances. L'avis de convocation a été transmis par Xpress post le 19 mars 2015. Sont présents la conseillère et les conseillers suivants(e) : madame Hélène Tremblay ainsi que messieurs Roberto Emond et Louis Emond sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay, tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Roussel.

Absences : Madame Nady Sirois
Monsieur Michel Chamberland
Monsieur Yvan Maltais

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

- Fin de probation de l'agente de développement. (Rés.)
- Construction du puits no.4 :
 - État de la situation. (Info)
 - Samson et Frères puisatiers/ Avenant au contrat. (Rés.)
 - Raccordement du puits. (Rés.)
 - Distribution de l'eau dans le réseau/ Discussion avec le ministère de l'Environnement. (Rés.)
- Période de questions pour les contribuables. (Info)

Après la prière d'usage, le maire, monsieur Gontran Tremblay, ouvre la séance à 19h10 et procède à la lecture de l'ordre du jour.

15-03-6329

FIN DE PROBATION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 14-10-6185 soumettant madame Valérie Langlois, agente de développement, à une période probatoire de six mois se terminant le 25 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE selon cette même résolution, le Conseil a demandé à la directrice générale et secrétaire-trésorière de lui faire rapport du rendement de madame Valérie Langlois et de lui recommander si le lien d'emploi doit être maintenu ou non;

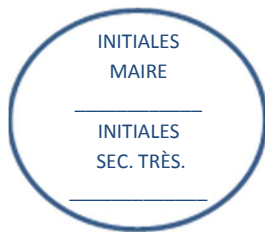
CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a transmis par courriel au Conseil son rapport daté du 23 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil reconnaît l'avoir reçu et avoir pu poser toutes ses questions et soumettre tous ses commentaires;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est en accord avec les conclusions du rapport de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE madame Valérie Langlois soit officiellement nommée agente de développement pour la Municipalité de Portneuf-sur-Mer ayant réussi sa période probatoire et ayant satisfait aux exigences demandées par le poste;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

QU'un projet de contrat de travail soit préparé et transmis au conseil municipal aux fins de discussions et de signature.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

N.B. Il est 19h15 et monsieur Michel Chamberland, conseiller, arrive à la séance.

Info

CONSTRUCTION DU PUIS NO.4/ ÉTAT DE LA SITUATION

Le maire fait un état de la situation du projet de construction du nouveau puits no. 4 aux conseillers présents :

- 17 mars 2015 : Avis de l'inspecteur municipal qui a mesuré le niveau du réservoir qui est de 12 pouces plus bas que la normale. Il juge qu'il faut commencer à prendre des mesures pour éviter une pénurie.
- 17 mars 2015 : Distribution d'un avis public dans toutes les cases postales pour demander à la population de diminuer considérablement leur consommation d'eau afin d'éviter une pénurie.
- 17 mars 2015 : Début des démarches auprès du Groupe-Conseil TDA et d'AquaTer-Eau inc. afin d'accélérer le raccordement du puits no.4. Le creusage par le puisatier a débuté le 16 mars 2015 tel que prévu dans l'échéancier transmis par monsieur Christian Denis.
- 18 mars 2015 : L'inspecteur municipal nous informe que la lecture des compteurs d'eau brute et eau potable est plus favorable que celle du 17 mars :
 - Eau potable dépensée dans le réseau : 362 m3
 - Eau brute traitée et acheminée au réservoir 451 m3

Il nous informe que le réservoir est à nouveau plein et que pour arriver à ce résultat, il a dû réduire le débit du puits no.4 pour qu'il ne tombe pas en bas niveau, il fournit environ 50% de sa capacité normale.

Le maire relate la teneur des discussions qui ont eu lieu entre la Municipalité et les ministères de l'Environnement et des Affaires municipales relatives au projet de construction du nouveau puits no.4. Il explique que certains coûts seront admissibles à la TECQ 2014-2018 et que d'autres seront financés par le programme PRIMEAU.

15-03-6330

CONSTRUCTION DU PUIS NO.4/ SAMSON ET FRÈRES PUISATIERS/ AVENANT AU CONTRAT

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité accepte l'avenant au contrat octroyé à Samson et Frères en vertu de la résolution no. 15-03-6306 pour un montant supplémentaire de 2 587.00\$ plus les taxes afin d'installer un tubage de stainless 304 de 200 mm SCH-40 en remplacement du tubage en PVC 200 mm qui était initialement prévu.

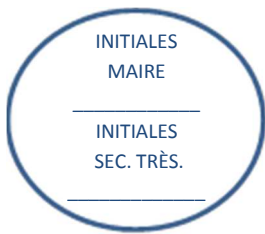
ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-03-6331

CONSTRUCTION DU PUIS NO.4/ RACCORDEMENT DU PUIS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Christian Denis, hydrogéologue pour AquaTer-Eau inc. a transmis, le 19 mars 2015, une confirmation écrite à l'effet qu'il verra à planifier



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

les travaux de raccordement du nouveau puits no.4 en obtenant une estimation des coûts et le temps de réalisation projeté;

CONSIDÉRANT QUE cet estimé parviendra après la présente séance mais que le Conseil juge opportun d'autoriser lesdits travaux dès maintenant dans le but de ne pas retarder le raccordement;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et des Affaires municipales ont été informés par la Municipalité de ces travaux et qu'ils ont confirmé leur accord.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales a confirmé, par écrit, que ces travaux étaient admissibles à la TECQ 2014-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité accepte la proposition qui sera reçue de monsieur Christian Denis relative aux coûts de raccordement du nouveau puits no. 4 et qui comprendra des travaux d'excavation, de plomberie et d'électricité en autant que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière jugent que cette proposition est conforme.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-03-6332

CONSTRUCTION DU PUIS NO.4/ DISTRIBUTION DE L'EAU DANS LE RÉSEAU/ DISCUSSION AVEC LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a communiqué avec le ministère de l'Environnement le 20 mars 2015 pour discuter du projet de raccordement du puits no. 4;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette discussion, le ministère a confirmé qu'il n'était pas obligatoire d'avoir le réservoir de désinfection en opération pour pouvoir distribuer l'eau dans le réseau à condition que les essais de pompage aient été réalisés et que des analyses d'eau (24-48-72 heures) confirmant qu'il n'y a pas de coliformes soient faites et acheminées au ministère;

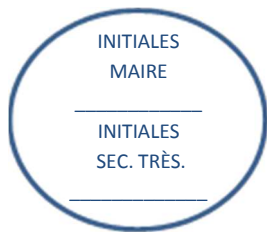
CONSIDÉRANT QUE le ministère a aussi informé la directrice générale que si des coliformes fécaux étaient détectés, la Municipalité devra, en vertu de la réglementation, faire les travaux correctifs et mettre en opération un système de désinfection de l'eau afin de se conformer au Règlement sur la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a mandaté monsieur Christian Denis, hydrogéologue pour AquaTer-Eau inc. afin qu'il communique directement avec le ministère de l'Environnement afin de confirmer que le projet est conforme aux lois et aux règlements;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et monsieur Christian Denis ont convenu d'une stratégie conforme afin de réaliser ledit projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'une fois le raccordement du puits no. 4 effectué, le Conseil autorise la distribution de l'eau dans le réseau.



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

QUE des analyses soient faites régulièrement et que si des coliformes fécaux ou autres sont détectés, qu'un avis d'ébullition soit émis afin d'en informer la population et que les travaux correctifs soient planifiés dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

N.B. Il est 19h30 et madame Nady Sirois, conseillère, arrive à la séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CONTRIBUABLES

NIL.

15-03-6333

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19h35, il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY
Maire

Nancy ROUSSEL
Directrice générale. et sec.-trés.